

FIDEXCO France
Société par action simplifiée
au capital de 160 000 euros
Siège social : 19 Rue Rossini
06000 Nice
964 803 886 RCS NICE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUILLET 2025

Le 28 Juillet 2025, à 11 heures, les associés de la Société FIDEXCO FRANCE SAS se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, 19 rue Rossini 06000 NICE, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Philippe MATHEU préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 8 000 actions.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président,

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale nomme Pauline CAPEZZONE demeurant 2 allée des romarins 06270 Villeneuve Loubet en qualité de Présidente en remplacement de Philippe MATHEU.

Pauline CAPEZZONE déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette nomination qui prend effet le 28 Juillet 2025, est effectuée pour une durée indéterminée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Président
Philippe MATHEU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PM' or similar initials, written in a stylized, cursive manner.